

Prévoyance vieillesse 2020 – une réforme nécessaire

Ivo Furrer

Membre du Comité

Prévoyance vieillesse 2020 – Aperçu

La prise en compte globale du Conseil fédéral est conforme à l'objectif

Décisions prometteuses du Parlement

Orientation de la réforme sur des éléments-clés

Projet d'avenir essentiel

Liberté de choix et sécurité pour les PME



Position de l'ASA (I)

Stabilisation /
préservation de
la prévoyance-
vieillesse

Age de la retraite
uniforme à 65/65 ans
et flexible ✓

Diminution du taux de
conversion à 6,0% avec
mesures de compensation ✓

Maintien de la
pondération des
deux premiers
piliers

Compensation de la
diminution du taux de
conversion dans le 2^e pilier ?



Position de l'ASA (II)

Conditions
générales
de la prévoyance
professionnelle
pour PME

Pas de relèvement de la
quote-part minimale



Pas de détermination des
cotisations de risque selon
des principes collectifs



Limitation des
primes de risque



Pas de compensation
entre la fluctuation des
processus d'épargne, de
risque et de coûts

